Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement

Registre des projets

# TABLE DES MATIÈRES

PROCESSUS FÉDÉRAL D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL: BREF APERÇUBREF APERÇU	1
LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS SOUMIS À LA COMMISSION  Aménagement de villégiature du lac Shoal	2 3 4 5
PROJETS EN VEILLEUSE	
Nettoyage et élimination de déchets faiblement radioactifs	$\epsilon$
Travaux de canalisation du fleuve Fraser	7
Accroissement de la capacité de l'aéroport international de Vancouver	8
LISTE DES PROJETS DÉJÀ EXAMINÉS DANS LE CADRE DU PROCESSUS	ç

# PROCESSUS FÉDÉRAL D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN ENVIRONNEMENTAL BREF APERÇU

Le «Décret sur les lignes directrices visant le Processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement» a été promulgué par le conseil des ministres le 21 juin 1984. Ces lignes directices, qui remplacent des décisions prises précédemment par le Cabinet, donnent effet de façon précise aux responsabilités générales du ministre de l'Environnement spécifiées dans la Loi de 1979 sur l'organisation du gouvernement.

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales (BFEEE) est responsable, au nom du ministre de l'Environnement de l'administration du Processus, et son président exécutif relève directement du Ministre.

Les lignes directrices s'appliquent à tous les ministères, commissions ou organismes fédéraux ainsi qu'à tous les organismes de réglementation (lorsque la loi ne l'interdit pas ou qu'il n'existe pas d'autre loi ayant le même objet). Les corporations de la Couronne participeront au Processus selon leurs politiques et les pouvoirs qui leur sont confiés par la loi.

Le Processus fédéral d'examen et d'évaluation en matière d'environnement (PFEEE) s'applique aux projets:

qui sont entrepris directement par le gouvernement; pour lesquels le gouvernement s'engage financièrement:

qui sont réalisés sur des terres administrées par le gouvernement fédéral ainsi qu'en mer;

qui peuvent avoir un effet sur l'environnement dans une région qui relève de la compétence du gouvernement fédéral.

Chaque ministère est responsable de l'évaluation de tout projet au sujet duquel il a le pouvoir de décider que les effets sur l'environnement:

- ne sont pas nuisibles; dans ce cas, le projet est automatiquement soustrait à une autre évaluation;
- sont peu importants ou peuvent être atténués selon la technologie appropriée;
- sont inconnus; dans ce cas, le projet doit être étudié et évalué à nouveau;
- sont inacceptables; dans ce cas, le projet doit être modifié ou abandonné;
- peuvent être importants; dans ce cas, le projet est soumis au ministre de l'Environnement pour faire l'objet d'un examen public dirigé par une commis-

sion. (Un examen public peut aussi être demandé lorsque la population est particulièrement préoccupée par le projet.)

L'examen public est tenu par une commission indépendante.

Le BFEEE prépare un projet de mandat pour la commission, propose des personnes susceptibles d'être membres de la commission, procure au besoin à celle-ci un président et la pourvoit d'un secrétaire ainsi que d'un secrétariat. Il négocie la participation des provinces et des territoires aux examens publics et établit les procédures générales à suivre.

Le ministre établit le mandat de chaque commission et nomme les membres de celle-ci. Les membres doivent être impartiaux, libres de toute attache politique, à l'abri de tout conflit d'intérêts éventuel et posséder les connaissances et l'expérience requise pour l'examen du projet en cause. L'examen porte sur les incidences environnementales et les répercussions sociales relatives au projet, y compris celles qui se produiront à l'extérieur du Canada. Avec le consentement du ministre de l'Environnement et du ministre responsable, l'examen peut être étendu à des questions telles que les effets socio-économiques d'ordre général, l'évaluation des méthodes et la nécessité du projet.

Les commissions établissent leurs propres règlements et organisent un programme d'information du public pour expliquer comment l'examen sera conduit. Elles peuvent, par exemple, décider des exigences relatives aux directives concernant la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (EIE), fixer la période de temps au cours de laquelle le public pourra faire ses commentaires au sujet des directives et de l'EIE, et établir la façon dont les réunions publiques seront tenues. Lorsqu'elle a terminé son examen, la commission transmet au ministre de l'Environnement et au ministre responsable un rapport contenant ses conclusions et ses recommandations, qui est ensuite rendu public.

Le ministère responsable s'assure de ce que les décisions prises par les ministres sont prises en considération dans la conception, la réalisation et le fonctionnement du projet et que des programmes convenables d'exécution, d'inspection et de contrôle sont organisés. Le ministre responsable s'occupe de la suite à donner au rapport de la commission pour que le public soit informé du résultat de l'examen.

# AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE DU LAC SHOAL

Responsable: Ministère des Affaires indiennes et du

Nord

Contact: E. Harrigan, Dir. gén. de la région de l'Onta-

rio. Affaires indiennes et du Nord, 25, av. St.

Clair est, Toronto (Ontario), M4T IM2

Promoteur: Bande indienne nº 40 du lac Shoal

#### Description

Le projet prévoit l'aménagement d'environ 350 terrains de villégiature sur la péninsule, entre la baie Snowshoe et la baie Indian, à l'angle nord-ouest du lac Shoal qui chevauche le Manitoba et l'Ontario (réserve indienne no 40 du lac Shoal). Le lac Shoal alimente la ville de Winnipeg en eau.

#### Situation actuelle-PEEE

Le projet a été présenté pour examen officiel par une Commission le 31 mars 1980.

La Commission formée en janvier 1981 comprend les membres suivants:

R.G. Connelly, président BFEÉE Hull (Québec)

Lance Roberts University of Manitoba Winnipeg (Manitoba)

William Ward Winnipeg (Manitoba)

David Witty Hilderman, Feir, Witty and Associates Winnipeg (Manitoba)

Philip Gardner Chef

Réserve indienne Eagle Lake (Ontario)

Secrétaire de la Commission: Carol Martin, BFEEE, Hull (Québec) K1A OH3 (819) 997-1000

En février 1983, le ministre de l'Environnement a donné un nouveau mandat à la commission: ce mandat est centré sur la qualité de l'eau ainsi que sur les aspects socio-économiques du projet. Les directives de mars 1981, pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales (EIE), ont été modifiées par la Commission en mars 1983 et communiquées au promoteur. Un nombre suffisant d'exemplaires de l'EIE a été reçu en mai 1984 et diffusé pour examen auprès du public et des organismes gouvernementaux. A la suite de cet examen, la Commission a déterminé que l'EIE contenait des lacunes et a donc demandé au promoteur de lui fournir de l'information additionnelle. La réponse du promoteur a été recue en février 1985 et, en mars, la Commission concluait que l'information était suffisante pour qu'on entreprenne l'étape des réunions publiques.

### Action projetée

La Commission est prête à organiser des réunions publiques. La bande n'a pas encore indiqué son intention de participer aux réunions publiques.

# PROSPECTION AU LARGE DE LA CÔTE OUEST

Responsable fédéral: Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada

Contact: M. Ruel, Directeur général, Direction de la protection de l'environnement, Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, 355, River Road, Ottawa (Ontario) Kl A OE4

### Description du projet:

Chevron Canada Resources Limited et Petro-Canada Inc. ont toutes deux indiqué qu'elles étaient intéressées à entreprendre des activités d'exploration pétrolière au large des côtes de la Colombie-Britannique, entre l'extrémité nord de l'île de Vancouver et la frontière qui sépare la Colombie-Britannique de l'Alaska. Le programme comprendrait, outre les forages de prospection, des prospections sismiques. Le moratoire concernant les forages de prospection au large des côtes, en vigueur depuis 1972, devrait être levé pour que les travaux de prospection recommencent.

#### Motif de l'examen

En septembre 1983, les ministres fédéral et provincial de l'Énergie ont signé un protocole d'entente prévoyant la tenue d'un examen conjoint fédéral-provincial des incidences environnementales et socio-économiques d'un programme renouvelé de prospection pétrolière. L'examen se ferait dans le cadre d'un plan conjoint établi conformément à la Loi provinciale sur la gestion de l'environnement et au PEEE.

#### Situation actuelle-PEEE

En juin 1984, une Commission a été créée relevant des ministres de l'Environnement fédéral et provincial. En novembre 1984. Petro-Canada a annoncé qu'elle ne participerait pas à l'examen; cependant, Chevron a continué à participer activement à l'examen. La Commission a d'abord organisé une série de réunions d'information publiques en novembre 1984. Peu après, elle a mis la dernière main à une liste de guestions à l'intention du gouvernement et de l'industrie concernant les besoins de renseignements additionnels. La Commission a reçu deux réponses à ces questions en février 1985, c'est-à-dire deux documents, un venant de Chevron et un autre d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux. Ces deux documents, avec les environnementales initiales préparées antérieurement par Chevron et par Petro-Canada, ont constitué les documents de base pour l'examen. Les réunions de la Commission, sous forme de réunions locales et de réunions générales, ont débuté le 9 septembre 1985 et se sont terminées en novembre 1985.

La Commission est formée des personnes suivantes:

E. Cotterill, président, Calgary (Alberta)

C. Bellis, Masset (C.-B.)

P. Gelpke, Vancouver ouest (C.-B.)

A. Milne, Sidney (C.-B.)

N. Nelson, Vancouver ouest (C.-B.)

Secrétaires de la Commission:

D.W.I. Marshall et J.P. Secter 5 1 O-750 Cam bie

Vancouver (C.-B.) V6B 2P2 (604) 666-2431

Le rapport final de la Commission a été présenté aux ministres fédéral et provincial de l'Energie le 29 avril 1986 et rendu public à la même occasion. La Commission a conclu que l'exploration ne pourrait commencer qu'à certaines conditions et à moins qu'un certain nombre de restrictions ne soient imposées au programme. Le rapport contient des recommandations portant sur des questions relatives à la protection de la pêche hauturière et visant à réduire au minimum les incidences socio-culturelles du programme sur la population locale.

# **VOLS MILITAIRES AU LABRADOR ET AU-DESSUS** DE CERTAINES PARTIES DU QUÉBEC

Minist&re responsable et promoteur: Ministère de la

Défense nationale

Contact: A.T. Downs, Directeur Conservation et

Environnement, Ministère de la Défense nationale, 101 Promenade Colonel By,

Ottawa (Ontario) K 1 A OK2

### **Description:**

La proposition sous examen comprend les vols actuels d'entraînement à basse altitude de même que la proposition d'établir un Centre d'entraînement de chasseurs tactiques de l'OTAN.

Les vols à basse altitude comprennent l'utilisation de l'aéroport de Goose Bay et de ses installations, y compris les infrastructures et l'équipement, de même que des espaces aériens couvrant une superficie de 100 000 km<sup>2</sup>. De 60 à 75 avions effectuant jusqu'à 150 sorties quotidiennes sont à Goose Bay durant les périodes d'entraînement. Un champ de tir aux armements inertes est également utilisé par ces avions.

Le Centre d'entraînement de chasseurs tactiques serait établi au début des années 1990. L'établissement du Centre mènerait à la modernisation des installations existantes à Goose Bay afin de permettre l'entraînement complet des pilotes de chasseurs tactiques, y compris aux vols à basse altitude.

### Situation actuelle-PEEE

Le projet a été soumis pour examen public le février 1986.

En juillet 1986, le ministre de l'Environnement annoncait la formation d'une Commission d'évaluation environnementale pour tenir un examen public du projet et établissait son mandat. Ses membres sont:

David H. Barnes, Président **BFEEE** 

Hull (Québec)

W. D. Stewart Almonte (Ontario)

Diane Martin

Cartwright (Labrador)

Tom H. Northcott

Northland Associates Ltd.

St-Jean (Terre-Neuve)

Paul Wilkinson

Paul Wilkinson et Associés

Montréal (Québec)

Tim McNeill Makkovik (Labrador)

Secrétaire de la Commission Carol Martin, BFEEE Hull (Québec) K1A OH3 (8 19) 997-22 12

Madame Diane Martin a été nommée à la Commission en octobre 1986. Elie a remplacé Madame Beatrice Watts, nommée lors de la formation de la Commission mais qui a démissionné.

Monsieur William Jourdain a également démissionné et on s'attend à ce qu'un remplaçant soit nommé d'ici peu.

En août 1986, la Commission publiait un projet de directives pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales du projet par le ministère de la Défense nationale. Des réunions publiques ont eu lieu en septembre, octobre et novembre 1986 dans 18 localités et villes à Terre-Neuve, au Labrador et au Québec pour recevoir les commentaires du public sur ce projet de directives. La Commission a publié la version finale de ses directives en janvier 1987.

Elle a également recommandé au ministre de la Défense nationale des mesures intermédiaires pour restreindre le nombre des vols militaires à basse altitude dans les zones d'entraînement de même que l'altitude minimum des vols à certaines périodes de l'année.

La Commission a de plus recommandé l'amélioration des communications entre le ministère de la Défense Nationale et les utilisateurs du territoire au-dessus duquel se déroulent ces vols.

Enfin, en réponse à une demande de clarification du mandat de la Commission, le ministre de l'Environnement a précisé que le gouvernement ne pourrait pas accepter une recommandation de cesser complètement l'entraînement à basse altitude actuel et futur, puisque cet entraînement s'effectue selon des ententes bilatérales. Toutefois, le ministre a demandé à la Commission de traiter dans son rapport toutes les questions et préoccupations qu'elle juge pertinentes y compris les effets qui ne pourraient être atténués.

### Action projetée

La prochaine étape de l'examen sera la préparation et la soumission de l'énoncé des incidences environnementales. Par la suite la Commission en fera une analyse technique, invitant les commentaires du public. Des audiences publiques auront lieu lorsque la Commission sera satisfaite de la qualité de l'énoncé.

# EXTENSION DE LA PISTE DE L'AÉROPORT DE SAINT-JEAN-SUR+?ICHELIEU

Ministère responsable et promoteur: Ministère

fédéral des Transports

Contact: M. Sylvain Lessard

Directeur régional intérimaire de

l'Exploitation des aéroports

Région du Québec Transports Canada Dorval, Québec

H4Y 1B9

### **Description:**

La proposition sous examen prévoit le prolongement de la piste principale à une longueur totale de 1,795 mètres et les travaux connexes, y compris l'amélioration des réseaux de drainage et de fossés et la modification du réseau d'égouts.

#### Situation actuelle-PEEE

Le projet a été soumis pour examen public le 23 avril 1987 en raison des préoccupations exprimées par la population au sujet du projet. Le projet est assujetti au PEEE mais en raison de l'intérêt marqué par le Québec et d'une coopération active dans l'examen environnemental de projets dans cette province, le processus d'examen fera en sorte d'assurer la consultation avec le ministre de l'Environnement du Québec.

Le ministre de l'Environnement formera une commission d'évaluation environnementale et consultera le ministre de l'Environnement du Québec au sujet du mandat de la commission et de sa composition.

La commission devra déterminer, dans un premier temps, si des renseignements supplémentaires sont requis en plus de ceux qui sont inclus dans l'Évaluation environnementale initiale préparée par Transports Canada.

#### Secrétaire de la Commission:

 J. Michel Bourgon
 Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales
 Hull (Québec)

Tél.: (819) 997-2213

# NETTOYAGE ET ÉLIMINATION DE DÉCHETS FAIBLEMENT RADIOACTIFS

(en veilleuse)

Responsable fédéral: Ministère\_ de l'Énergie, des

Mines et des Ressources

Contact: J. D. McTaggart-Cowan, Énergie, Mines et

Ressources, 580, rue Booth, Ottawa (Ontario)

K1A 0E4

Promoteur: Énergie atomique du Canada Limitée

(EACL) et Ressources Eldorado Limitée

#### **Description**

La compagnie Ressources Eldorado Limitée a l'intention de construire une installation permanente en vue d'y éliminer quelque 660 000 m³ de déchets et de sols faiblement radioactifs entreposés à Port Granby et à Welcome. Grâce à cette installation, le Bureau de gestion des déchets faiblement radioactifs, de l'EACL, pourrait se débarrasser des 150 000 m³ de déchets et de sols déjà accumulés à Port Hope.

#### Situation actuelle-PEEE

En juin 1986, il a été décidé que le projet ferait l'objet d'un examen public. L'examen a été reporté à la suite de représentations de la part de politiciens locaux et de résidants. En octobre 1986, le ministre d'État aux Forêts et aux Mines a formé un groupe de travail chargé de préparer un rapport sur les méthodes les plus prometteuses d'élimination des déchets faiblement radioactifs, les régions de l'Ontario les plus propices à l'emploi de ces méthodes et les meilleurs moyens de choisir un

emplacement dans la province. Le groupe de travail terminera probablement ses travaux à l'automne de 1988.

En juin 1986, une commission formée des cinq personnes suivantes a été créée:

Raymond Robinson, président

BFEEE

Hull (Québec)

Audrey Armour Université York Toronto (Ontario)

Peter Bird Ottawa (Ontario)

Robert Gillham Université de Waterloo Waterloo (Ontario)

William Harland Shawining Consultants Inc. Montréal (Québec)

Secrétaire de la commission: Guy Riverin, BFEEE, Hull (Québec) K1A OH3 (819) 997-2244

Deux membres de la Commission ont démissionné: Audrey Armour a été nommée membre du groupe de travail, et William Harland a été envoyé en mission à l'étranger par sa compagnie.

### TRAVAUX DE CANALISATION DU FLEUVE FRASER

(en veilleuse)

Responsable: Ministère fédérai des Travaux publics

Contact: R. Bryant, Garde côtière. canadienne, 224 West Esplanade ave., North Vancouver (C.-B.) V7M3J7

### **Description**

La méthode proposée à l'origine, par Travaux publics Canada, pour améliorer le chenal navigable du Fraser entre New-Westminster et le détroit de Georgia comprenait l'installation, à cinq emplacements du chenal, de guideaux destinés a favoriser le creusage naturel du fleuve afin d'obtenir un chenal navigable de 12.2 m. Une étude de rentabilité a fait ressortir que cette solution n'était pas économiquement acceptable. Le projet a été modifié et on en est arrivé à une solution dans laquelle il n'y aurait des guideaux d'installés qu'à deux emplacements, amenant ainsi la profondeur du chenal navigable à 10.7 m. La planification du projet est entre les mains de la garde côtière canadienne.

Pour renseignements:

P.F. Scott, BFEEE, 510-750 Cambie Vancouver (C.-B.) V6B 2P2 (604) 666-2431

# AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

(en veilleuse)

Responsable: Ministère fédéral des Transports (Admi-

nistration canadienne des transports

aériens, ACTA)

Contact: L. Rogers, Aéroport international de Vancou-

ver, Vancouver (C.-B.), V7B1T6

## Description

Construction et exploitation d'une troisième piste d'envol à l'aéroport international de Vancouver afin

d'améliorer les possibilités de mouvement des avions. Cette troisième piste serait parallèle à la piste principale est-ouest et entièrement comprise dans le périmètre des diques de Sea Island.

Pour renseignements:

P. Scott, BFEEE, 510-750 Cambie Vancouver (C.-B.) V6B 2P2 (604) 666-2431

### Rapports des commissions d'évaluation

- 1. Centrale nucléaire de Pointe Lepreau (Nouveau-Brunswick). (Mai 1975)
- 2. Projet d'énergie hydro-électrique de Wreck Cove. Île du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse). (Juillet 1977)
- Gazoduc de la route de l'Alaska. Territoire du Yukon. Rapport intérimaire. (Août 1977)
- 4. Raffinerie d'uranium de l'Eldorado Nucléaire Ltée. Port Granby (Ontario). (Mai 1978)
- 5. Projet routier Shakwak. Colombie-Britannique et Territoire du Yukon, (Juin 1978)
- 6. Forage hauturier dans l'est de l'arctique, sud du détroit de Davis (T.N.-0.). (Novembre 1978)
- 7. Forage hauturier détroit de Lancaster (T.N.-0.). (Février 1979)
- 8. Raffinerie d'hexafluorure d'uranium de l'Eldorado Nucléaire Ltée. Ontario. (Février 1979)
- 9. Extension du port de Roberts Bank. Colombie-Britannique. (Mars 1979)
- 10. Pip∈line de la route de l'Alaska, Audiences au Yukon. (Août 1979)
- 11. Projet routier à Banff, (de l'entrée est au kilomètre 13). Alberta. (Octobre 1979
- 12. Remise en service de l'aérodrome de Boundary Bay. Colombie-Britannique. (Novembre 1979)
- 13. Raffinerie d'uranium de l'Eldorado, M.R. Corman Park. Saskatchewan. (Juillet 1980)
- 14. Projet Arctic Pilot (Partie nord), T.N.-0. (Octobre 1980)
- 15. Projet hydro-électrique cours inférieur du Churchill. Terre-Neuve et Labrador. (Décembre 1980)
- 16. Développement du champ pétrolifère de Norman Wells et pipeline. (Janvier 1981)
- 17. Pipeline de la route de l'Alaska. Territoire du Yukon. (Juillet 1981) (Variantes du tracé. Région Whitehorse/Ibex).
- 18. Projet routier à Banff (du km 13 au km 27). Alberta. (Avril 1982)
- 19. Proposition de production d'hydrocarbures en mer de Beaufort. (Rapport provisoire). (Avril 1982)
- 20. Projet CP Rail Col de Rogers, Colombie-Britannique. (Rapport provisoire). (Avril 1982)
- 21. Pipeline de la route de l'Alaska. Territoire du Yukon. (Rapport final). (Octobre 1982)
- 22. Projet CP Rail Col de Rogers. (Rapport final). (Août 1983)
- 23. CN Rail. Programme de doublement de voies. Colombie-Britannique. (Rapport provisoire). (Septembre 1983)
- 24. Projet de développement Venture. Nouvelle-Écosse. (Décembre 1983)
- 25. Production et transport d'hydrocarbures en mer de Beaufort. (Rapport final). (Juillet 1984)
- 26. Projet d'extension du port de Québec. (Septembre 1984)
- 27. Production et transport d'hydrocarbures en mer de Beaufort. (Version Inuktitut). (Juillet 1984)
- 28. CN Rail-Programme de doublement des voies. Colombie-Britannique. (Mars 1985)
- 29. Centrale nucléaire à Pointe Lepreau, Nouveau-Brunswick. (Mai 1985)
- 30. Projet de développement Hibernia, Terre-Neuve et Labrador. (Décembre 1985)
- 31. Examen des corridors du Fraser et de la Thompson. Colombie-Britannique. (Janvier 1986)
- 32. Exploration pétrolière au large de la côte ouest. Colombie-Britannique. (Avril 1986)